

AFFICHAGE DES PRIX

Conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à la publicité des prix pratiqués par les professionnels de l'immobilier

Tarifs TTC modifiés le 1^{er} janvier 2026

REMUNERATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Honoraires à la charge de l'acquéreur.

VENTE (Montant calculé sur le prix net vendeur)

Rémunération forfaitaire de 4.950 € TTC sur la part < à 35.000€
Forfait ramené à 2 950€ TTC si prix <= à 10 000€

A partir de 35 001 €

→ 5450 € TTC +

- 7% TTC sur la part comprise entre 45.001 € et 75 000 €
- 6% TTC sur la part comprise entre 75.001€ et 100 000€
- 4% TTC sur la part comprise entre 100.001€ et 200 000€
- 3% TTC sur la part excédant 200 000 €

LOCATION

Tarifs en conformité avec la loi ALUR

(Correspondant à la rédaction du bail, aux honoraires de l'agence, état des lieux d'entrée)

Honoraires à charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation dus à la signature du bail : 200 € TTC pour tout logement d'une surface < à 20 m²
- Honoraires d'entremise et de négociation dus à la signature du bail : 150 € TTC pour les logements d'une surface > à 20 m²
- Visite(s) -constitution du dossier - rédaction de bail : 8,07 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)
- Etat des lieux d'entrée : 3,03 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)
- Etat des lieux de sortie : 3,03€ TTC par mètre carré de surface habitable

Honoraires plafonnés à charge du locataire :

- ✓ Visite(s) -constitution du dossier - rédaction de bail : 8,07 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)
- ✓ Etat des lieux d'entrée : 3,03 € TTC par mètre carré de surface habitable (1) (2)

- (1) Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus
- (2) Pour les loyers mensuels supérieurs ou égaux à 900€ pour la location, les honoraires seront plafonnés à 7,5% par partie.

Pour la location d'un garage : un mois de loyer TTC par partie

GESTION

8 % TTC des encaissements à charge bailleur (état des lieux de sortie compris)

Prime assurance Garantie Loyers Impayés : 2.50% du quittancement + 1% de frais de gestion de sinistre

LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

LOCATION : 10% HT du droit d'entrée ou de la valeur du fonds de commerce avec un minimum correspondant à 10% HT du montant triennal des loyers perçus

VENTE : 6% HT de la valeur des murs avec un minimum de 7500 € HT (honoraires charges acquéreur)

SAS LAMBALLE TRANSACTIONS- 12, RUE VILLEDENEU 22400 LAMBALLE

SAS YFFINIAC TRANSACTIONS- 6 RUE DES GREVES 2210 YFFINIAC

SAS ST BRIEUC TRANSACTIONS 3 RUE ST FRANCOIS 22000 ST BRIEUC

SARL SCORE TRANSACTIONS 6 RUE DES GRANDES PATURES 22120 YFFINIAC

SAS PLAINTTEL TRANSACTIONS : 15 PLACE DE LA REPUBLIQUE 22940 PLAINTTEL
: 14 PLACE DE L'EGLISE 22600 LOUDEAC

SAS PLERIN TRANSACTIONS 5 PLACE DE LA REPUBLIQUE 22190 PLERIN

SAS ARMOR GESTION 3 RUE ST FRANCOIS 22000 ST BRIEUC

